



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des bibliothèques des petites communes

Question écrite n° 13230

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la question de l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques, engagement de la dernière campagne présidentielle. Un rapport a été confié à Erik Orsenna. Ce rapport intitulé « Voyage au pays des bibliothèques - Lire aujourd'hui, lire demain » a été remis le 20 décembre 2017. Il souhaiterait savoir quelles conclusions le Gouvernement tirait de ce rapport. Par ailleurs, lors des discussions budgétaires, Mme la ministre a annoncé un objectif ambitieux, celui « d'accompagner environ 200 bibliothèques dans une transformation en maisons de service public, soit 2 par département ». Le Gouvernement a annoncé également, lors de ces mêmes débats, une hausse de la dotation générale de décentralisation, qui peut être utilisée par les collectivités pour subvenir aux dépenses de fonctionnement liées à l'ouverture des bibliothèques. D'une enveloppe de 80,4 millions d'euros à l'origine, elle a été augmentée de 8 millions d'euros par arbitrage présidentiel. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait l'interroger également sur l'aide aux fonctionnements des bibliothèques, spécialement pour les petites communes qui font l'effort de s'équiper de ces équipements culturels de proximité, souvent les seuls lieux de cultures dans des milliers de communes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à mettre en œuvre les préconisations du rapport de Monsieur Erik Orsenna sur la lecture publique, dans la continuité de l'engagement du Président de la République pour l'extension des horaires des bibliothèques. Ce rapport, remis le 20 février dernier en présence du Président de la République, constate un réel dynamisme des collectivités territoriales. La transformation des bibliothèques est déjà engagée dans beaucoup de territoires : elles agissent dans le champ culturel et éducatif, mais aussi pour l'inclusion numérique ou la lutte contre les inégalités, qu'elles soient territoriales ou sociales. Sur cette base, et après un dialogue avec les associations d'élus et de professionnels, la feuille de route du Gouvernement, dénommée « plan Bibliothèques », a été présentée le 10 avril dernier. Ce plan se décline en deux volets : « ouvrir plus », consacré à l'extension des horaires d'ouverture ; « ouvrir mieux », dédié à l'élargissement des missions des bibliothèques. L'ensemble suppose l'amélioration de la formation des agents territoriaux des bibliothèques, indispensable pour accompagner leur transformation. En 2018, 11 M€ de mesures nouvelles ont été mobilisés pour le plan Bibliothèques. Le Gouvernement a fait un geste significatif en direction des collectivités territoriales, souhaitant « ouvrir plus » leurs bibliothèques : un abondement de 8 M€ (+10 %) a porté de 80,4 à 88,4 M€ les crédits du concours particulier dédié aux bibliothèques, au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD). Grâce à cet effort, 260 projets ont été enregistrés en 2018, qui couvrent potentiellement 11,5 millions de personnes et augmentent l'ouverture hebdomadaire de ces bibliothèques de 6 heures en moyenne. Parallèlement, le ministère de la culture a dégagé 3 M€ supplémentaires en 2018 pour financer le volet « ouvrir mieux ». Cet abondement de crédits a permis une progression des contrats territoire-lecture, un soutien aux projets en matière d'éducation artistique et culturelle et d'éducation aux médias et à l'information et la création des contrats départementaux lecture-itinérance, dispositif qui soutient les animations culturelles organisées par les bibliothèques départementales pour desservir les bibliothèques des petites communes. L'année 2019 verra

la reconduction de l'ensemble de ces moyens financiers et la concrétisation de plusieurs discussions interministérielles. Il s'agira notamment de favoriser, grâce à la DGD, la mutualisation des bibliothèques avec les Maisons de service au public ou avec les Espaces publics numériques. Enfin, une convention signée le 30 avril dernier entre le ministère de la culture, le Centre national de la fonction publique territoriale et la Bibliothèque nationale de France permettra de décliner, à l'échelon régional, une vision partagée de la formation continue des agents territoriaux des bibliothèques. Les petites communes, qui font l'effort particulier de se doter de ces équipements culturels de proximité, peuvent bénéficier de l'ensemble de ces dispositifs, directement ou par le biais du soutien que peuvent aussi leur apporter les bibliothèques départementales. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement soutient de manière déterminée les départements dans leur effort de mutualisation d'infrastructures et de ressources numériques, de conception d'animations culturelles itinérantes sur leur territoire et de formation des professionnels, au service des petites communes.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13230

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9190

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12081